

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Date de la réunion	27/03/2024
Lieu de la réunion	Maison du citoyen et de la vie associative de Fontenay-sous-Bois
Durée de la réunion	1h30 de 20h25 à 21h45
Rapporteur de séance	Aurélie Fournier

PRESENTS

Total adhérent à jour de leur cotisation 2024	94
Nombre d'adhésion de professionnel individuel : vote	90
Nombre d'adhésion d'institution partenaire : ne vote pas	4

Quorum : 45

Total présents à l'AG	36
Nombre de présent votant (professionnel individuel)	32
Nombre de présent non votant (institution partenaire)	4
Nombre de personnes représentées par pouvoir	24
Total votant présent et représenté (quorum : 45)	56

DEROULE DE LA SOIREE

19h30 : accueil des participants
20h25 : début de séance de l'AGO
21h45 : fin de séance

ORDRE DU JOUR

1. Introduction par le Président & Données générales
2. Présentation du rapport d'activité 2023
3. Présentation du rapport financier 2023
 - Approbation des comptes
 - Quitus au Président et au Trésorier pour la gestion 2023
4. Présentation du budget prévisionnel 2024
 - Fixation du montant de l'adhésion 2024
5. Présentation des perspectives 2024
 - Approbation du BP et des orientations 2024
 - Election du Conseil d'Administration
6. Questions diverses

PRESENTATION

1. Discours du Président & données générales

Discours d'introduction

Le Président remercie toutes les parties prenantes qui ont permis le début de la mise en œuvre du Projet de Santé :

- Tou.te.s les adhérent.e.s individuel.le.s
- Les adhérents partenaires qui apportent leur précieuse contribution à une meilleure articulation entre la ville et les ES/ESMS
- Les participants aux différents groupes de travail
- Les professionnel.le.s intervenant lors des soirées thématiques
- Les 3 villes, partenaires indispensables depuis le début

Le travail fourni pendant cette 1^{ère} année de mise en œuvre a été présenté à la CPAM et l'ARS, pendant le 1^{er} trimestre 2024, lors des réunions de dialogue de gestion. Il a été salué et reconnu. Les financements des CPTS se font au travers d'une part fixe versée à date anniversaire et une part variable en fonction de l'atteinte des objectifs de l'année N-1. Comme les réunions de dialogue de gestion se sont terminées début mars, la CPTS sera bientôt fixée sur la notification de ce montant variable.

Données générales (diapositives 6 à 10)

La signature de l'ACI a eu lieu le 22 décembre 2022 au siège de la CPAM en présence de l'ARS, des membres du Bureau de la CPTS et des 3 villes du territoire.

Elle vient couronner les 9 mois de travaux de rédaction du Projet de Santé qui se décline autour de 6 missions (4 obligatoires et 2 optionnelles) déclinées en 14 principales actions de santé résumées dans la feuille de route.

La CPTS est portée par une association Loi 1901 avec un Conseil d'Administration pluri-professionnel représentant les 3 communes qui est composé de 9 membres. Le CA a tenu 19 réunions de suivi en 2023.

La CPTS emploie une coordinatrice (1 ETP) et une chargée de mission (0,6 ETP) et accueille régulièrement des stagiaires (Licence, Master 1 et 2). Cette équipe est en renfort des référents professionnels des différentes actions.

Les 199 adhérents 2023

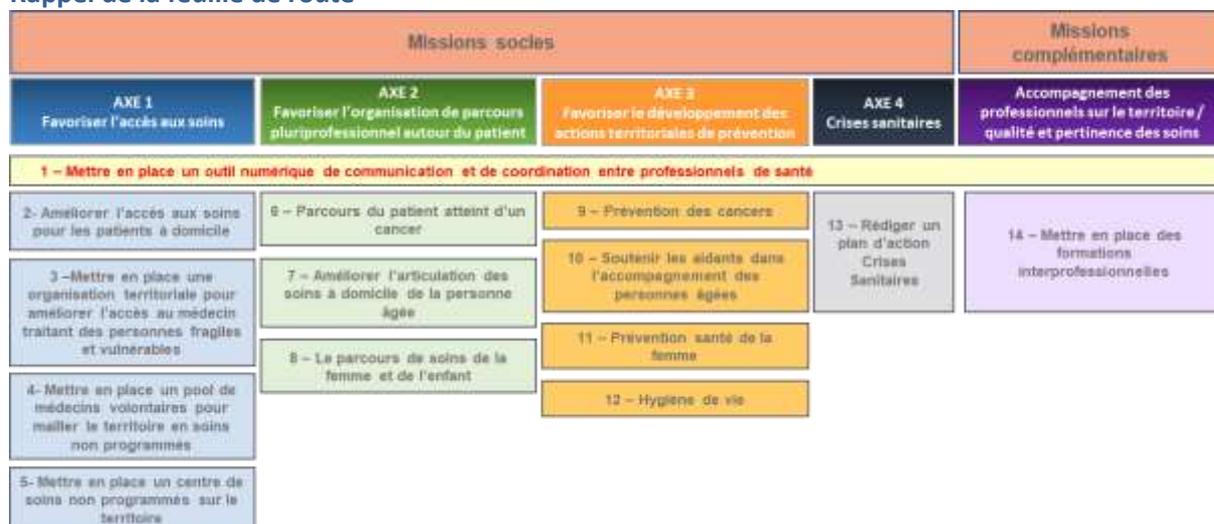
Diminution de 18 adhérents entre 2022 et 2023 : pas d'explication trouvée (oubli du renouvellement de l'adhésion, refus de ré-adhérer ?). Il faut noter qu'un tiers des adhérents 2023 sont de nouveaux adhérents.

Genre	Pyramide des âges	Les professions adhérentes en augmentation	Les professions adhérentes en diminution
70% de femmes (65% en 2022)	Population féminine adhérente + jeune	+ 4 adhérents : orthophoniste + 5 adhérents : SF et MKDE	- 13 adhérents : MS - 9 adhérents : MG - 7 adhérents : pharmacie

Ces tendances seront à suivre dans les années prochaines.

2. Le Rapport d'Activité 2023

Rappel de la feuille de route



Rappel des thématiques choisies lors de l'élaboration du Projet de Santé

- Le patient atteint par le cancer : focus sur 1 organe en 2023, le sein
- La personne âgée en perte d'autonomie : les groupes de travail 2023 ont été nécessaires pour préciser des points précis à travailler. Le champ est vaste, les acteurs multiples mais l'objectif reste de faciliter la prise en charge. Ainsi des « briques » spécifiques du parcours seront travaillées en 2024
- La femme et l'enfant : la prise en charge en ville de l'ictère du nourrisson a, en accord avec la CPAM et l'ARS, été reporté en 2024

Diapositives n° 11 à 23

Chaque action est présentée de la même manière avec une partie contexte, une partie présentant le déroulé en 2023 et le lien vers la page du site internet dédié et une partie sur les perspectives 2024.

Les réactions de la salle concernent :

- **La vaccination contre les HPV** : constat partagé sur la basse couverture en France (et pendant la campagne nationale). Il est précisé que pour la vaccination contre les HPV le vaccin ne fait pas partie des vaccins disponibles dans les centres de vaccination.
- **Le recours aux soins d'orthophonie** : concernant la diffusion de l'outil réalisé par le groupe de travail il aurait été intéressant d'avoir le retour des prescripteurs. Est évoqué la question de proposer une soirée à destination des prescripteurs. La remarque est prise en compte par la CPTS.

3. Le Rapport Financier

Diapositives 24 à 28

Le compte de résultat de l'exercice 2023 fait ressortir un excédent de 25k€ qui sera reporté sur l'exercice suivant.

- Les principales sources de recettes sont représentées par :
 - le versement de 75% la part fixe des toutes les missions et 100% des frais de fonctionnement: pour la CPTS Autour du Bois toutes les missions ont déclenchées le jour de la signature de l'ACI
 - La subvention de la ville de Vincennes reçue début 2024
 - Les cotisations
- Les principaux postes de dépenses se répartissent comme suit :
 - 53% pour les professionnels de santé sous forme d'indemnités de compensation de perte de revenus, (réfèrent action, participants aux groupes de travail, intervenants lors d'une présentation en soirée)
 - 39% pour l'équipe administrative (salaire et charges sociales, honoraires de la chargée de mission)
 - 3% pour des honoraires extérieur principalement le cabinet comptable mais aussi la maintenance du site internet
 - 1 à 2% pour différents postes (frais de réception, fourniture de bureau, assurance, cotisation professionnelle à la FCPTS, autres dépenses)

Les dépenses suivent les orientations prévues dans le BP 2023 qui prévoyait que la majorité des ressources soient allouées aux professionnels de santé.

Les réactions de la salle:

Une discussion se tient autour du montant total alloué aux CPTS au niveau national. La pérennité du dispositif est aussi questionnée. Aujourd'hui l'ACI garantit un financement sur 5 ans. L'objectif ministériel reste d'atteindre une couverture à 100% sur l'ensemble de la France (objectif de 1000 CPTS en exercice). Un rapport commandé par la Ministre Agnès Firmin Le Bodo sur l'état des lieux des freins et réussites des CPTS ainsi que des propositions pour le déploiement des CPTS a été rendu l'été dernier : [rapport Tour de France des CPTS](#)

VOTE	APPROBATION DES COMPTES 2023
POUR	55
CONTRE	0
ABSENTION	1

VOTE	QUITUS AU PRESIDENT ET AU TRESORIER POUR LA GESTION 2023
POUR	55
CONTRE	0
ABSENTION	1

4. Montant de l'adhésion 2024

Pour 2024 le montant est maintenu à une adhésion unique de 20€.

VOTE	APPROBATION DU MONTANT DE L'ADHESION 2024
POUR	56
CONTRE	0
ABSENTION	0

5. Le Budget Prévisionnel

Diapositives 29 à 32

Le BP présenté est AG est élaboré avec précaution et uniquement sur la part fixe (25% des 6 missions de l'année N-1, 75% des frais de fonctionnement et de toutes les missions de l'année N).

Comme l'année dernière la priorité est donnée aux professionnels de santé avec 64% de budget prévu :

- Indemnités de compensation de perte de revenus
- Solution numérique dédiée aux missions et à la communication entre professionnels
- Frais de bouche

Les 36% restant sont alloués aux salariés, prestataire externe, frais généraux.

VOTE	BUDGET PREVISIONNEL
POUR	56
CONTRE	0
ABSENTION	0

La part variable est en attente de fixation et sera affectée sur les actions du projet de santé.

6. Les perspectives 2024

Diapositives 33 à 35

Elles sont pour la plus part présentées dans la partie rapport d'activité 2023.

Sur le calendrier (diapositive 35) les nouvelles actions pour 2024 sont :

- à la mission 1 : la gestion des certificats de décès, un axe autour de l'accès aux soins et handicap (lisibilité de l'offre, identification des besoins des professionnels de santé) ;
- à la mission 2 : les « briques » du parcours de soins personne âgée en perte d'autonomie se focalisent sur la question des prélèvements à domicile et des prescriptions IDE ainsi que sur la possibilité de prévoir des admissions directes ;
- à la mission 2 : une action dédiée à l'onco-dermatologie en EHPAD ;
- à la mission 2 : le parcours de prise en charge de l'ictère néonatal en ville
- à la mission 3 : une action grand public de sensibilisation aux violences faites aux femmes, un recensement des possibilités d'orientation sur des dispositifs d'activité physique, d'APA, de sport sur ordonnance et à la MSS ;

- plusieurs soirées thématiques : l'endométriose (24 avril), l'HTA (27 juin), la prescription et la surveillance des psychotropes chez la personne âgée, l'insuffisance cardiaque (2^{ème} semestre) et une soirée mono-profession pour les IDEL du territoire.

7. Le Renouvellement des Mandats

Aucune nouvelle candidature reçue

Se représentent :

Président : Alain ASSOULINE

Vice-Président : Sylvain CAZARD (Trésorier), Paul LESTANG, Martial FRAYSSE

Trésorière adjointe : Caroline QUERON

Secrétaire : Philippe PARISIS

Secrétaires adjointes : Lauriane CHABRE-DUMONTET, Eve LEFEBVRE

Administrateur : Sylvain VALENCE

Renouvellement des mandats des administrateurs

VOTE	VOTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR	56
CONTRE	0
ABSENTION	0

SUPPORTS DE PRÉSENTATION

En pièce jointe:

- Support de présentation de l'AGO du 27/03/2024

*PV approuvé par le Président, Alain ASSOULINE
Le 03/04/2024*

